

## PROGRAMME D'AIDE À LA RÉPARATION DE MAISONS

### FICHE D'INSCRIPTION

Cette fiche devra nous être retournée dans les plus brefs délais, accompagnée de PHOTOCOPIES SEULEMENT des documents demandés à la page 3.

#### À compléter par le propriétaire-occupant

##### IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

- Nom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
 N° tél. (résidence) : \_\_\_\_\_ (travail) \_\_\_\_\_  
 N° assurance sociale : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_  
 Statut social : Marié  Conjoint de fait  Célibataire  Séparé  Veuf
- Nom du conjoint : \_\_\_\_\_  
 N° assurance sociale : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_
- Nom du représentant, s'il y a lieu : \_\_\_\_\_  
 N° tél. (résidence) : \_\_\_\_\_ (travail) \_\_\_\_\_

##### IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ

- Adresse de la propriété à rénover : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_
- Année de construction de la propriété : \_\_\_\_\_
- Genre d'immeuble : Unifamilial  Multifamilial  Maison mobile  Bâtiment incendié
- L'immeuble contient-il une partie autre qu'à vocation résidentielle? Oui  Non   
 Si oui, quel pourcentage de votre logement? \_\_\_\_\_
- Le bâtiment sert-il de résidence principale  ou secondaire ?
- Les travaux comprennent-ils des travaux de rénovation? Oui  Non
- Les travaux devront être exécutés par un entrepreneur spécialisé ou général.
- Nombre d'occupants permanents demeurant dans la propriété (logement) : \_\_\_\_\_  
 - Adultes : \_\_\_\_\_  
 - Enfants (moins de 18 ans) : \_\_\_\_\_
- Avez-vous déjà reçu une aide financière en vertu des programmes de rénovation?  
 RénoVillage  PRU   
 Si oui, en quelle année? \_\_\_\_\_ Montant : \_\_\_\_\_ \$  
 Adresse de la propriété qui a été rénovée (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

## RÉNOVATION | RESTAURATION

Cochez les travaux nécessitant des corrections dans l'une ou l'autre des catégories suivantes :

Charpente <input type="checkbox"/>	Électricité <input type="checkbox"/>	Plomberie <input type="checkbox"/>	Chauffage <input type="checkbox"/>
Risque d'incendie <input type="checkbox"/>	Toiture <input type="checkbox"/>	Murs extérieurs <input type="checkbox"/>	Murs intérieurs <input type="checkbox"/>
Porte/fenêtre <input type="checkbox"/>	Travaux requis pour pallier au surpeuplement en milieu rural <input type="checkbox"/>		

### DESCRIPTION DES TRAVAUX (décrire sommairement les travaux projetés)

---



---



---

### PERSONNES HANDICAPÉES

- Êtes-vous handicapé(e)? Oui  Non
- Gardez-vous des personnes handicapées à votre résidence? Oui  Non   
Si oui, qui? \_\_\_\_\_
- Quel genre de handicap? \_\_\_\_\_

**SI LE MONTANT TOTAL DES RÉPARATIONS DÉPASSAIT LE MONTANT DE LA SUBVENTION, ÊTES-VOUS EN MESURE D'ASSUMER LA DIFFÉRENCE DES FRAIS? OUI  NON**

### ⚡ AVANT DE SIGNER LE PRÉSENT FORMULAIRE, VEUILLEZ LIRE CE QUI SUIT :

- Ce questionnaire m'inscrit au *Programme d'aide à la réparation de maisons* (RénoVillage ou PRU);
- J'atteste que je suis propriétaire de ladite propriété et je demande, par la présente, une subvention;
- Je consens à la Société d'habitation du Québec (SHQ) et/ou à son représentant (MRC de Pierre-De Saurel) à effectuer toute recherche utile afin de préciser mon revenu;
- Je certifie que tous les renseignements fournis plus haut sont exacts;
- Je ferai exécuter les travaux par un entrepreneur en conformité avec les règlements et les normes de la construction. Ceux-ci seront commencés dans les six (6) mois suivant l'approbation de la demande et seront terminés dans l'année suivant la date d'émission du certificat d'aide émis par la SHQ;
- IL EST TRÈS IMPORTANT DE NE PAS COMMENCER LES TRAVAUX SANS AVOIR REÇU L'ACCORD FINAL DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC.**

Nom en caractères d'imprimerie _____	
Signature _____	Date _____

**Veillez retourner votre demande et les documents requis à l'adresse suivante :**

**M. Michel Guévin, agent-inspecteur  
MRC de Pierre-De Saurel  
50, rue du Fort, Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7  
Tél. : 450.743.2703**

## PROGRAMME D'AIDE À LA RÉPARATION DE MAISONS (RénoVillage ou PRU)

### INFORMATION GÉNÉRALE

**Lire attentivement les informations suivantes et retourner votre demande dûment complétée dans les plus brefs délais. Ne pas expédier de documents originaux. Joindre à votre demande des photocopies des documents suivants :**

- ✓ Taxes municipales de l'année 2009;
- ✓ Titres de la propriété (contrat d'achat) si les taxes ne sont pas à votre nom;
- ✓ Vos déclarations de revenus 2009 (fédéral et provincial) accompagnées des avis de cotisation (fédéral et provincial) et tous les relevés ci-rattachant, ainsi que les déclarations de revenus de toutes personnes demeurant de façon permanente dans la propriété;
- ✓ Si vous êtes travailleur autonome, veuillez joindre une copie de votre état des revenus et dépenses.

**Pour être admissible, vous devez respecter les critères suivants :**

- Avoir un revenu annuel du ménage égal ou inférieur aux valeurs suivantes (selon vos déclarations de revenus fédéral et provincial 2009) ⇒ voir dépliant *Programme RénoVillage*;
- Être propriétaire-occupant;
- La valeur uniformisée de votre résidence principale, en excluant le terrain, ne doit pas dépasser :
  - 75 000 \$ dans le cas d'une maison unifamiliale ou d'une maison mobile;
  - 75 000 \$ dans le cas d'un logement.
- Vous ne devez pas avoir personnellement bénéficié :
  - Du *Programme d'aide à la réparation des maisons* (RénoVillage) pour les propriétaires-occupants dans les années antérieures;
  - Du programme de réparation d'urgence (PRU) au cours de la dernière année (12 mois).
- Ce programme s'applique à l'ensemble des municipalités du territoire dont la population est inférieure à 5 000 habitants, soit : Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Saint-Ours, Yamaska, Saint-Roch-de-Richelieu, Sainte-Anne-de-Sorel, Saint-Robert, Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Gérard-Majella, Saint-Joseph-de-Sorel;
- Si vous êtes résident de Sorel-Tracy, vous devez être desservi par le service d'aqueduc ou par le service d'égout (un seul de ces services).

**AFIN D'ÉVITER DES RETARDS DANS LE TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE, veuillez fournir des documents lisibles (photocopie seulement). Ces documents seront conservés à votre dossier et ne vous seront pas retournés.**

Dès réception de votre demande, une première étude sera faite et l'avis d'inspection sera donné à notre inspecteur en bâtiment afin qu'il prenne rendez-vous avec vous. Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer entre 8 h 30 et 16 h 30 avec :

M. Michel Guévin, agent-inspecteur  
MRC de Pierre-De Saurel  
50, rue du Fort, Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7  
Tél. : 450.743.2703

Veuillez conserver cette feuille dans vos dossiers.